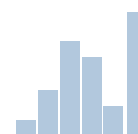




**30 ans de partenariat
avec les collectivités locales**

novembre 2007





SOMMAIRE

« Le commerce au cœur de nos actions » p. 4

Opérations d'aménagement et de développement :

1 ■ Centres-villes et quartiers p. 7

2 ■ Communes rurales p. 9

3 ■ Commerces Multi Services dans les villages p. 11

4 ■ Points Multi Services et Relais-Poste p. 13

5 ■ Programmes d'Appui à l'Installation p. 15

6 ■ Restructuration de l'Artisanat et du Commerce p. 17

7 ■ Opérations de Transmission p. 19

Cette étude a été réalisée
sous la direction de

Jean-Marc AGOSTINI

Directeur Général de la CCI de Lot-et-Garonne

par

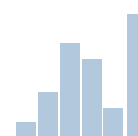
Guy MORILHAT

Directeur du Développement des Territoires

et

Pierre DUBEDAT

Responsable des Études

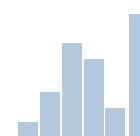




30 ANS D' ACTIONS.....30 ANS D' INNOVATIONS

La CCI de Lot-et-Garonne a souvent été pionnière d'actions novatrices en faveur du développement du commerce et des services de proximité :

1979	Création d'un poste d'Assistant Technique au Commerce Rural
1980	Ouverture du premier Commerce Multiple Rural à Monteton
1985	Première installation du « magasin transférable » à Sainte Maure de Peyriac (magasin test pour l'installation de Commerces Multi Services dans les petits villages)
1990	Conception de la procédure « DJR » (Dotation Jeunes Ruraux) pour favoriser l'installation de jeunes commerçants, artisans et prestataires de services dans les communes rurales
1991	Création d' « Espaces Entreprendre » dans les agences et antennes locales de la CCI (information, appui à l'installation, formation de créateurs et repreneurs d'entreprises) Mise en place d'une mission « Développement des Territoires »
1992	Lancement de la première des 8 ORAC lot-et-garonnaises (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
1997	Participation à l'expérimentation nationale des SDC (Schéma de Développement Commercial de l'Agenais)
2000	Lancement de l'opération RELAI 47 (Réseau Local d'Appui à l'Installation du Lot-et-Garonne)
2002	Projet de mise en synergie des Points Multi Services avec l'enseigne « l'Épicerie Service » et les Relais-Poste
2004	Montage d'une opération collective d'aménagement et de développement commercial des communes rurales du pays d'Albret (ingénierie de projets d'aménagement et de développement commercial pour les communes rurales de moins de 2000 habitants) Montage, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Lot-et-Garonne, d'Opérations Collectives de Modernisation et d'Opérations Territoriales de Transmission (OCM-OTT) pour trois des cinq pays lot-et-garonnais
2007	Projet d'une opération « qualité environnementale » dans les TPE du Pays d'Albret et intégration d'aménagements durables dans l'OUC de Clairac (Opération Urbaine Collective)



4
7
5
2
3
8
9
4
7
5
2
3
8
9
4
7
4
2
3
8
9
4
7
5
2
6
3
4



« LE COMMERCE AU CŒUR DE NOS ACTIONS »

Le commerce et les services à la personne constituent une part très importante du nombre d'entreprises et de l'emploi du Lot et Garonne.

Notre département peut se féliciter à juste titre d'être parmi ceux qui ont su préserver voire dynamiser le commerce rural et ainsi préserver le Lot et Garonne de la désertification.

Le maillage de notre territoire par ses 317 communes et 40 cantons constitue l'armature humaine, sociale et économique du Lot et Garonne.

Les opérations de dynamisation et d'équipement réalisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie, en partenariat le plus souvent avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et en collaboration avec les collectivités locales, sont une réussite exemplaire qu'il faut continuer malgré la disparition progressive des crédits européens et nationaux.

Le commerce et les services à la personne connaissent des difficultés récurrentes que nous nous efforçons de limiter.

Les centres-villes connaissent de grandes difficultés dues notamment à l'inflation inconsidérée d'autorisations de grandes surfaces.

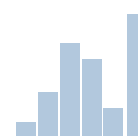
Compte tenu de la faiblesse de la population, du pouvoir d'achat dans notre département et du nombre actuel de m² par habitant, supérieur de 37 % à la moyenne nationale, il est du devoir des responsables de veiller à faire respecter un équilibre commercial.

Il faut rendre compatible la modernisation nécessaire des équipements commerciaux avec l'indispensable maillage du Territoire.

Mais aussi la forte croissance, injustifiée au regard du marché, de certains types de commerce tels que les métiers liés à la restauration, l'immobilier.

Enfin, s'il n'est pas question de contester la liberté du commerce, il faut s'interroger sur le trop grand nombre de créateurs d'entreprise du commerce et des services qui démarrent sans véritable préparation et contribuent malheureusement à déstabiliser l'appareil commercial.

Il nous faut continuer à mieux former les créateurs et chefs d'entreprise, à les convaincre de la nécessité de se moderniser et s'adapter et surtout à préparer la reprise et la transmission des établissements.



4
7
5
2
3
8
9
4
7
5
2
3
8
9
4
7
4
2
3
8
9
4
7
5
2
6
4
4



Pour les années à venir, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot et Garonne souhaite :

que le **FISAC**, outil d'aménagement et de rééquilibrage des territoires permettant d'améliorer le « cadre de vie » des entreprises et d'aider les territoires à développer leur attractivité commerciale, **soit déconcentré au niveau des Préfectures de Région et géré par les Délégations Régionales au Commerce et à l'Artisanat**

que **la part du FISAC dans l'utilisation du produit de la Taxe d'Aide au Commerce et à l'Artisanat (TACA) soit augmentée**

pouvoir répondre aux demandes des communes pour le financement partenarial des aménagements des centres-villes et des centres-bourgs en faveur du commerce, de l'artisanat et des services de proximité

pouvoir aider les programmes d'animation et de communication des Unions Commerciales, notamment des communes rurales de moins de 2 000 habitants

La CCI entend apporter ses compétences en matière d'ingénierie de projets d'aménagement et de développement commercial des communes rurales et demande :

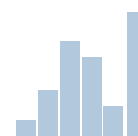
que **l'extension du plancher commercial des grandes surfaces périphériques continue d'être contrôlée**, pour permettre aux opérations urbaines collectives et aux opérations d'aménagement et de développement commercial de connaître un vrai succès

que **les aides aux investissements de l'Etat, qui rapportent davantage qu'elles ne coûtent, de part l'encaissement de la TVA sur investissements, soient maintenues.**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot et Garonne est prête à continuer à travailler avec les collectivités locales et les associations de commerçants à de nouveaux programmes de modernisation de notre équipement commercial, en zone rurale comme en centre-ville.

Jean-Alain MARIOTTI

Président
de la Chambre de Commerce et d'Industrie
de Lot-et-Garonne



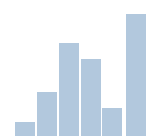
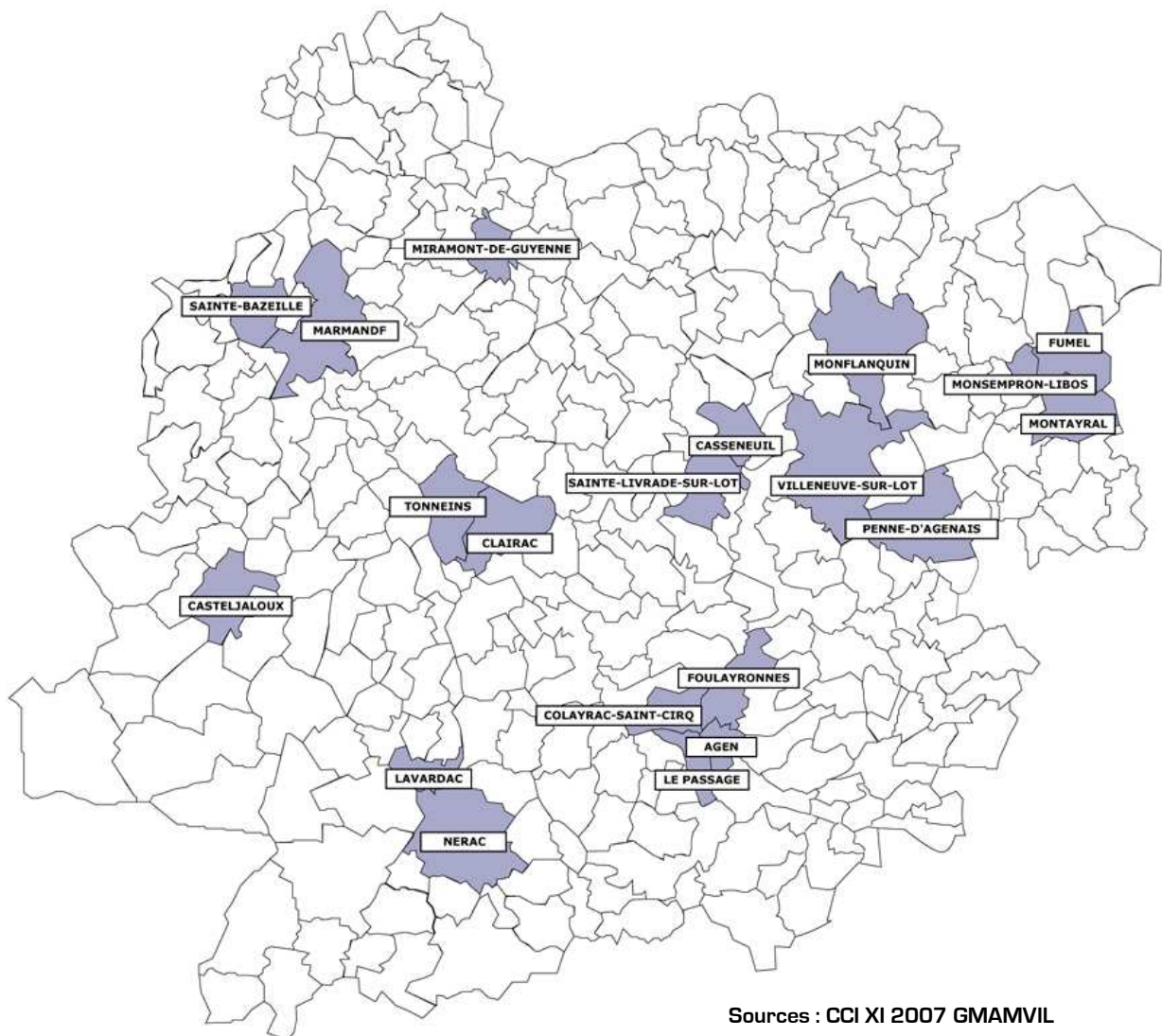
4
7
5
2
3
8
9
4
7
5
2
3
8
9
4
7
4
2
3
8
9
4
7
5
2
6
5
4



**18 Opérations d'aménagement et de développement commercial
de 20 centres-villes (+ 2 000 habitants)**

Agen Casseneuil Casteljaloux Clairac Colayrac St Cirq	Foulayronnes Fumel / Monsempron Libos / Montayral Lavardac Marmande	Miramont de Guyenne Monflanquin Nérac Passage (Le) Penne d'Agenais	Ste-Bazeille Ste Livrade/Lot Tonneins Villeneuve/Lot
---	---	--	---

**OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL
DE 20 CENTRES-VILLES ET QUARTIERS**



4
7
5
2
3
8
9
4
7
5
2
3
8
9
4
7
4
2
3
8
9
4
7
5
2
6
6
4



1 ■ Opérations d'aménagement et de développement commercial des centres-villes et des quartiers

(OUDAC Centre 2000, Cœur de Pays et OUC : Opérations Urbaines Collectives)

Objectif

Ces opérations dénommées actuellement Opérations Urbaines Collectives (OUC) ont pour but de conserver et de fortifier le tissu commercial des centres-villes et/ou des quartiers.

Moyens

Les OUC permettent d'aider :

- ◆ les communes de plus de 2000 habitants à élaborer et à financer un programme d'aménagement de centre-ville et/ou de quartier en faveur du commerce, de l'artisanat et des services de proximité
- ◆ les unions commerciales à élaborer et à financer un programme de communication et d'animation commerciale
- ◆ les commerçants, artisans et prestataires de services de proximité à monter et à financer leurs projets de rénovation de vitrines (taux de subvention : 20 %)

Actions CCI

- ◆ élaboration du cahier des charges d'une étude préalable d'urbanisme et de développement commercial, en collaboration avec le CAUE ; montage du dossier de demande de subventions et suivi de l'étude
- ◆ montage du programme global de l'OUC et des tranches opérationnelles (maxi 3 tranches de 3 ans) en partenariat avec le service urbanisme de la commune et l'union commerciale
- ◆ réalisation des dossiers de demandes de subventions et suivi administratif de l'opération (notamment les programmes et bilans des tranches et le bilan final)
- ◆ coordination des actions mises en œuvre par les différents partenaires (Mairie, Union Commerciale, Chambres Consulaires)
- ◆ montage des projets et des dossiers d'investissements pour les commerçants et prestataires de services pouvant bénéficier d'une opération « rénovation de vitrines »

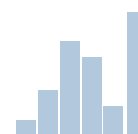
Depuis le début des années quatre-vingt dix, date de création du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) 18 opérations d'aménagement et de développement commercial de centres-villes et/ou de quartiers ont été étudiées et/ou menées par la CCI de Lot et Garonne en partenariat avec 20 communes de plus de 2000 habitants.

Financement

Etat (FISAC), Région et Département

Evolutions souhaitables du dispositif

- ◆ prise en compte des aménagements paysagers dans les investissements subventionnables
- ◆ taux de subvention des rénovations de vitrines porté à 30 % pour les commerçants ayant suivi une formation de perfectionnement
- ◆ raccourcissement des délais d'instruction des projets sollicitant l'aide du FISAC
- ◆ invariabilité des conditions et des taux d'intervention du FISAC (exemples des OUC de Ste Livrade et de Casteljaloux en suspens)

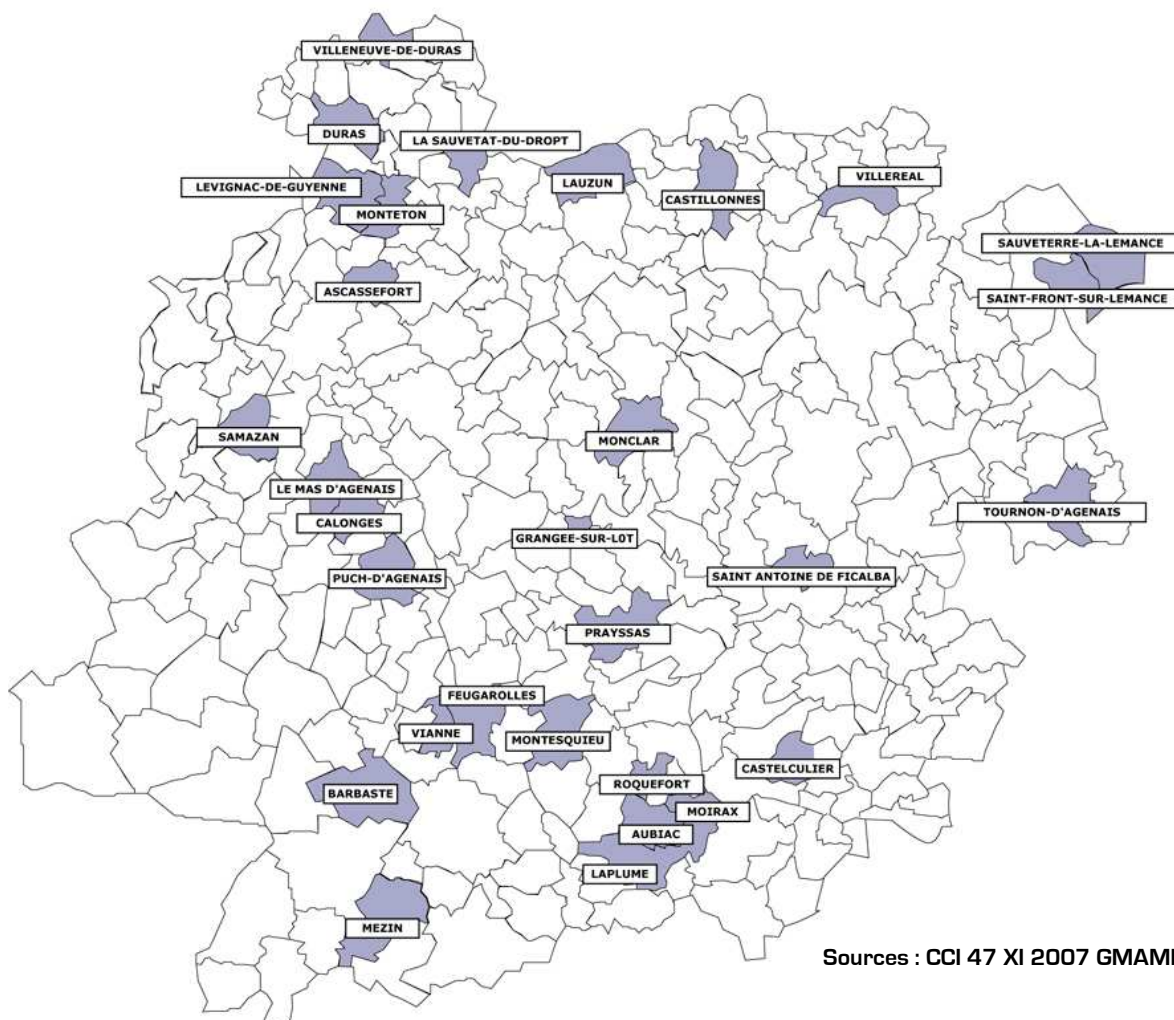




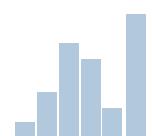
30 Opérations d'aménagement et de développement commercial de bourgs et de villages commerçants (- 2 000 habitants)

Aubiac	Granges/Lot	Montesquieu	Sauvetat du Dropt (La)
Barbaste	Laplume	Monteton	Sauveterre la Lémance
Calonges	Lauzun	Prayssas	Tournon d'Agenais
Castelculier	Lévig-nac de Guyenne	Puch d'Agenais	Vianne
Castillonès	Mas d'Agenais (Le)	Roquefort	Villeneuve de Duras
Duras	Mézin	St Antoine de Ficalba	Villereal
Escassefort	Moirax	St Front sur Lémance	
Feugarolles	Monclar	Samazan	

OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DE 30 BOURGS ET VILLAGES COMMERÇANTS



Sources : CCI 47 XI 2007 GMAMBOU





2 ■ Opérations d'aménagement et de développement commercial de communes rurales

(aménagement de bourgs et de villages commerçants)

Objectif

Inciter les communes de moins de 2000 habitants à réhabiliter leurs centres-bourgs de manière à créer un environnement favorable à l'exercice des activités commerciales, artisanales et de services.

Moyens

Les opérations d'aménagement et de développement commercial de communes rurales permettent d'aider :

- ◆ les communes de moins de 2000 habitants à financer un programme d'aménagement destiné à faciliter l'accès aux commerces et le stationnement ainsi qu'à rénover et mettre aux normes des halles et marchés de plein air
- ◆ les commerces sans concurrence locale à bénéficier d'aides à la modernisation

Actions CCI

- ◆ élaboration, en collaboration avec le CAUE, du cahier des charges d'une étude préalable urbanistique et commerciale et participation au comité de pilotage de l'étude
- ◆ réalisation d'un diagnostic socio-économique de la commune
- ◆ dans les villages dotés de moins d'une vingtaine de commerces et services de proximité, réalisation d'une enquête auprès des professionnels pour recueillir leurs souhaits en matière d'aménagement des espaces publics à vocation commerciale et pour déceler leurs projets de modernisation et/ou de transmission afin de les accompagner
- ◆ montage du dossier-programme de l'opération et sollicitation des aides de l'Etat (FISAC), du Département et de la Région (qui n'intervient que sur certains projets); l'Europe est intervenue jusqu'en 2003, l'enveloppe « aménagement des villages » est épuisée
- ◆ montage des dossiers individuels de demande d'aides à la rénovation des points de vente sans concurrence locale

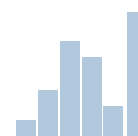
Depuis 2002, 30 opérations d'aménagement et de développement commercial de bourgs et villages ont été étudiées et/ou menées par la CCI de Lot et Garonne en partenariat avec des communes de moins de 2000 habitants.

Financement

Etat (FISAC), Département et Région (sur certains projets seulement)

Evolutions souhaitables du dispositif

- ◆ encourager les communes rurales à faire réaliser des études opérationnelles préalables aux aménagements et à solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien leurs opérations (aide aux études et à l'ingénierie)
- ◆ aider financièrement les unions commerciales à développer leurs programmes d'animation et de communication
- ◆ subventionner les aménagements paysagers





LES COMMERCES MULTI SERVICES IMPLANTES ET EN PROJET EN LOT-ET-GARONNE

48 Commerces Multi-Services publics et privés installés ou en projet

34 CMS publics installés

Bazens	Guérin	Monteton	St Sernin de Duras
Blanquefort / Briolance	Hautefage la Tour	Montignac de Lauzun	Saint Sixte
Calignac	Lafitte sur Lot	Puymiclan	Ste Maure de Peyriac
Castelnaud de	Lafox	Puymirol	Sauveterre St Denis
Gratecambe	Lalandusse	Réaup-Lisse	Verteuil d'Agenais
Croix Blanche (La)	Lédat (Le)	St Front / Lémance	Villefranche du
Cuzorn	Loubès Bernac	St Pé Saint Simon	Queyran
Escassefort	Massels	St Pierre de Clairac	Villeneuve de Duras
Fongrave	Montagnac/Auvignon		
Gavaudun	Monheurt		

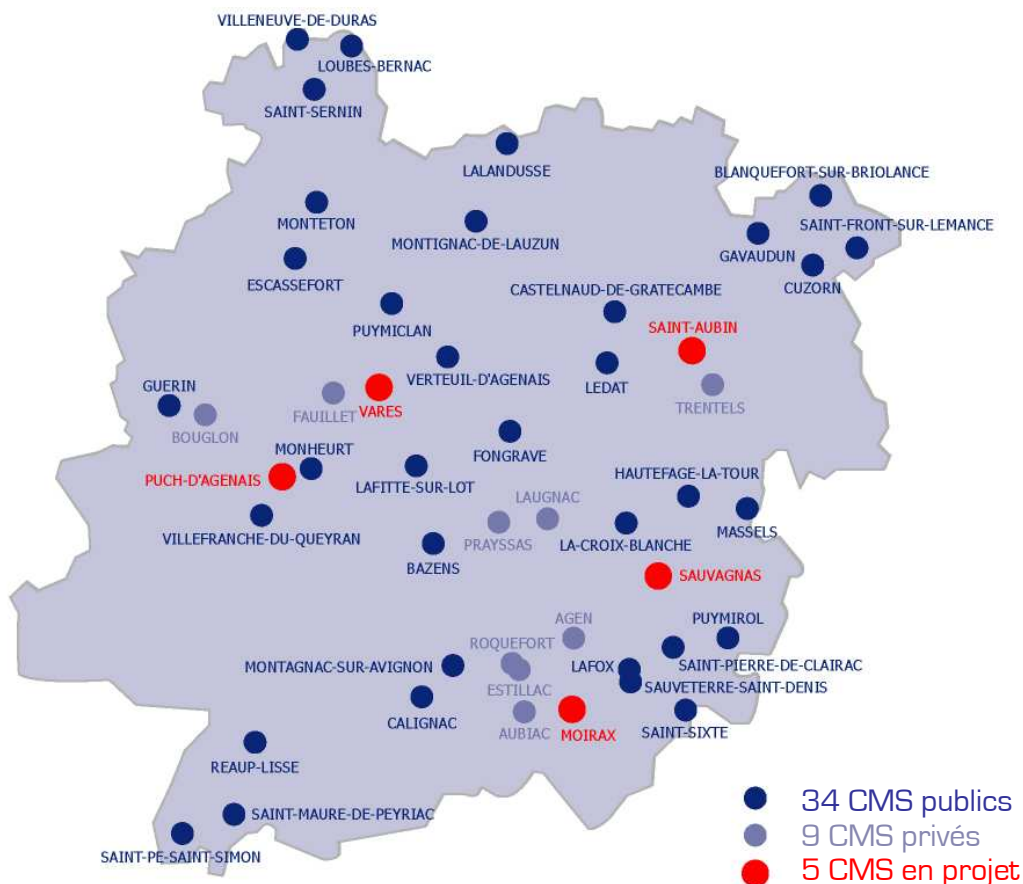
9 CMS Privés

Agen - ZRU	Bouglon	Fauillet	Prayssas
Aubiach	Estillac	Laugnac	Roquefort
			Trentels

5 CMS en projet

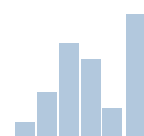
Moirax	Puch d'Agenais	Sauvagnas	Saint-Aubin
			Varès

COMMERCES MULTI SERVICES IMPLANTES ET EN PROJET EN LOT-ET-GARONNE



Sources : CCI XI 2007 GMCMS

- 34 CMS publics
- 9 CMS privés
- 5 CMS en projet





3 ■ Maintien des services de proximité dans les villages

Les Commerces Multi-Services et le Magasin Transférable

Objectif

Installer ou moderniser le dernier commerce de la commune dans une branche d'activité

Moyens

CMS communaux ou intercommunaux

Aide à l'achat ou à la construction d'un local commercial ainsi qu'aux investissements d'aménagement et d'équipement d'un commerce multi-services (alimentation, café, presse...)

CMS privés

Aide à l'aménagement et à l'acquisition de matériel professionnel pour les artisans, commerçants et prestataires de services sans concurrence locale

Actions CCI

CMS communaux et intercommunaux

- ◆ Réalisation d'une étude de marché (enquête auprès de la population)
- ◆ Réalisation d'une étude de faisabilité financière du projet et montage du dossier de demandes de subventions pour la commune, si les résultats de l'enquête sont favorables
- ◆ Aide à la sélection et appui à l'installation du futur exploitant

CMS privés

Appui à l'installation de l'exploitant et montage du dossier de demande de subventions aux investissements

Réalisations

Depuis 1980, 34 Commerces Multi-Services publics et 9 Commerces Multi-Services privés installés (5 CMS actuellement en projet).

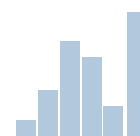
En 1986, première installation du magasin transférable permettant de tester le marché et l'exploitant dans un petit village, avant la réalisation d'un CMS en dur. Le magasin transférable a été installé successivement à Sainte Maure de Peyriac, à Fauguerolles, à Lafox et à Guérin (installation définitive).

Financement

Etat (FISAC), Région et Département

Evolutions souhaitables du dispositif

- ◆ aides forfaitaires aux communes rurales pour le financement de l'étude de marché et de faisabilité du projet
- ◆ simplification administrative pour l'obtention de licences d'alcool et tabac (déréglementation des distances à respecter pour les débits de boissons, allègement des coûts de formation...)



4

7

5

2

3

8

9

4

7

5

2

3

8

9

4

7

4

2

3

8

9

4

7

5

2

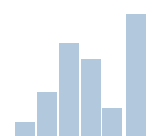
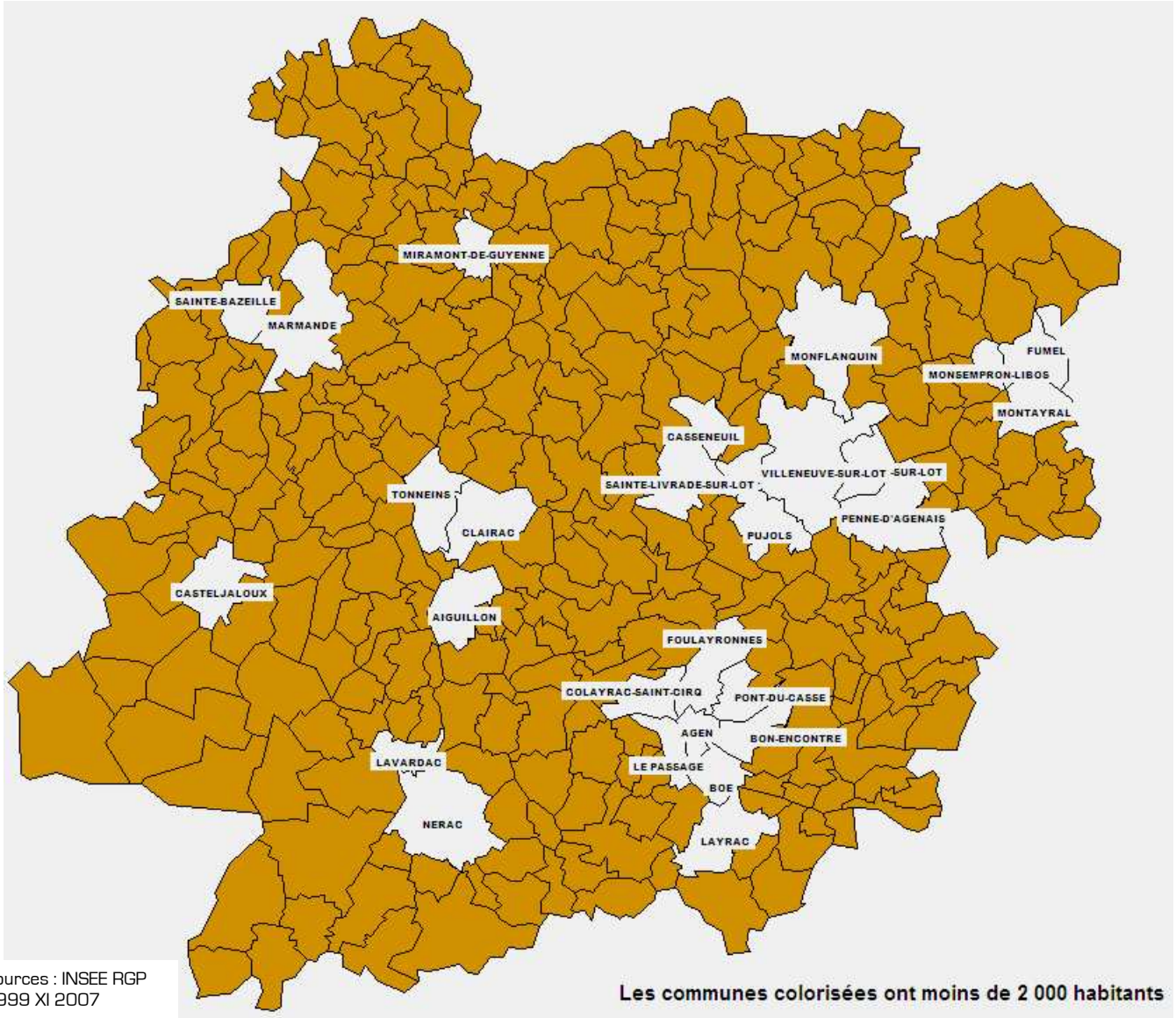
6

11

4



COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS



4
7
5
2
3
8
9
4
7
5
2
3
8
9
4
7
4
3
8
9
4
7
4
3
8
9
4
7
5
2
6
12
4



4 ■ Points Multi-Services et Relais-Poste

Objectifs

- ◆ Diversifier les services au public dans les commerces ruraux
- ◆ Développer l'usage des TIC en milieu rural

Moyens

- ◆ Installer des PMS (Points Multi Services dans les commerces ruraux d'alimentation et les cafés, avec accès Internet, fax, photocopie)
- ◆ Installer des Relais Poste dans les Commerces Multi Services

Actions CCI

- ◆ Mobilisation d'une enveloppe de subvention auprès du Fonds Local d'Adaptation du Commerce Rural (épuisée) et du Conseil Général (en cours) pour l'acquisition des PMS à moindre coût par les commerçants ruraux (communes de - de 2 000 habitants)
- ◆ Montage des dossiers de demande d'aide pour les commerçants intéressés
- ◆ Réalisation d'une enquête pour l'installation de PMS RELAIS POSTE dans les Commerces Multi Services communaux
- ◆ Participation au réseau PMS (environ 200 PMS installés en Auvergne, Poitou-Charente, Région Centre et Aquitaine)

Réalisations

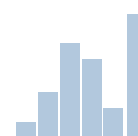
3 PMS installés à Saint Sernin de Duras, Fauillet et Castelnaud de Gratecambe

Financement

Etat (FLACR) et Département (dispositif « Point Service Rur@l)

Evolutions souhaitables du dispositif Relais-Poste

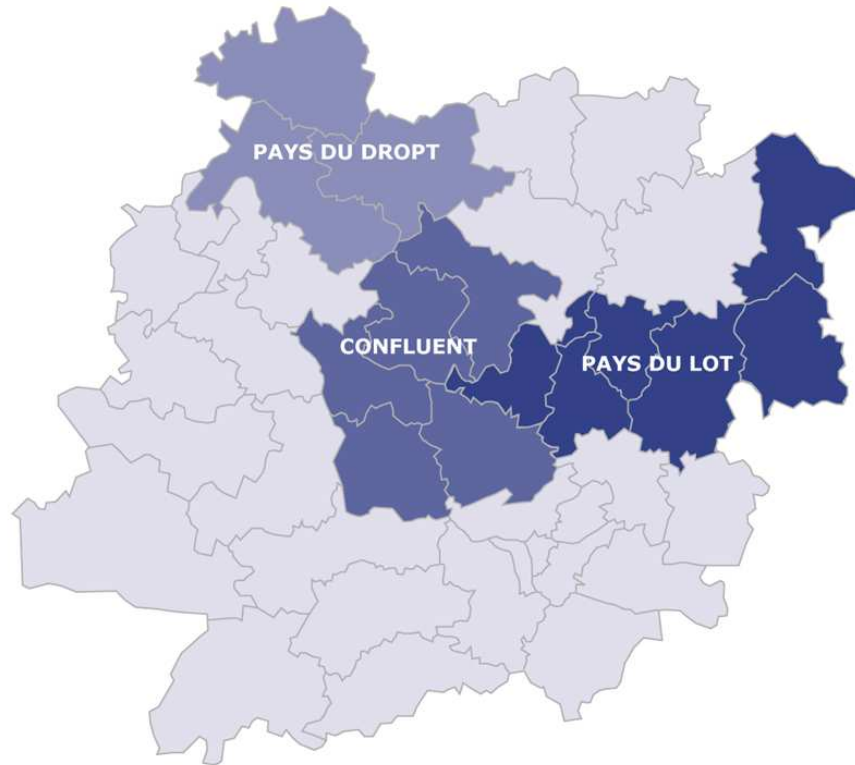
- ◆ Allongement de la durée des contrats à 9 ans
- ◆ Contrat similaire aux licences de débit de boisson : en cas de cessation d'activité du Relais Poste, possibilité d'ouverture d'une Agence Postale Communale
- ◆ Développement des services en ligne de La Poste grâce à l'installation des PMS RELAIS POSTE



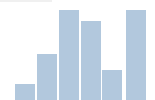
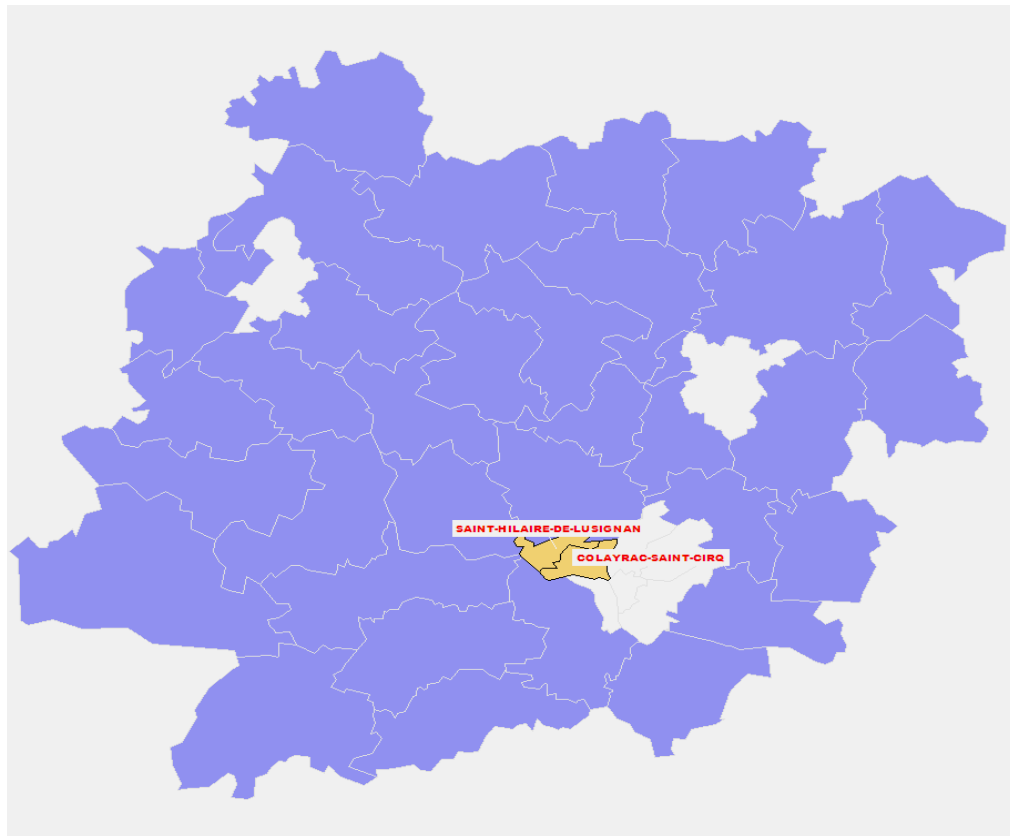
4
7
5
2
3
8
9
4
7
5
2
3
8
9
4
7
4
2
3
8
9
4
7
5
2
6
13
4



PAYS CONCERNES PAR LES PROGRAMMES D'APPUI A L'INSTALLATION (PLAI)



ZONE OBJECTIF 2 CONCERNEE PAR LE RESEAU LOCAL D'APPUI A L'INSTALLATION DU LOT-ET-GARONNE (RELAIS 47)



4
7
5
2
3
8
9
4
7
5
2
3
8
9
4
7
4
2
3
8
9
4
7
5
2
6
14
4



5 ■ Programmes Locaux d'Appui à l'Installation (PLAI) Réseau Local d'Appui à l'Installation du Lot-et-Garonne (RELAI 47)

Objectifs

- ◆ Susciter et conforter les installations d'artisans, de commerçants et de prestataires de services en milieu rural
- ◆ Pérenniser les nouvelles entreprises installées

Moyens

- ◆ Appui technique et financier à l'installation :
3 jours de conseil des techniciens de la CCI, de la CMA ou d'AILE pour le montage du projet d'installation du créateur ou repreneur et du dossier de demande de subvention à l'investissement de départ : DJR (Dotation Jeunes Ruraux dans le cadre des PLAIs), DNE (Dotation Nouvel Entrepreneur ou Aide Tremplin Rural dans le cadre de RELAI 47)
- ◆ Suivi des nouvelles entreprises :
3 jours de suivi par an pendant les trois premières années d'activité par les techniciens de la CCI, de la CMA ou d'AILE

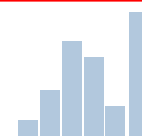
Réalisations

- ◆ Montage et mise en œuvre de 3 Programmes Locaux d'Appui à l'Installation de 1996 à 2001 (PLAI du Pays du Confluent, du Pays du Lot et du Pays du Dropt) :
169 créateurs et repreneurs accompagnés en zone rurale (communes de moins de 3 500 habitants)
4,3 millions d'euros d'investissements
419 emplois créés
- ◆ Montage et mise en œuvre de Réseau Local d'Appui à l'Installation du Lot-et-Garonne (RELAI 47) de juillet 2000 à décembre 2006 dans les communes de moins de 7 500 habitants du Lot-et-Garonne (toutes les communes du département, sauf 10 communes) :
629 créateurs et repreneurs accompagnés
95 % de taux de pérennisation à 3 ans

Financement

Europe - Etat - Département

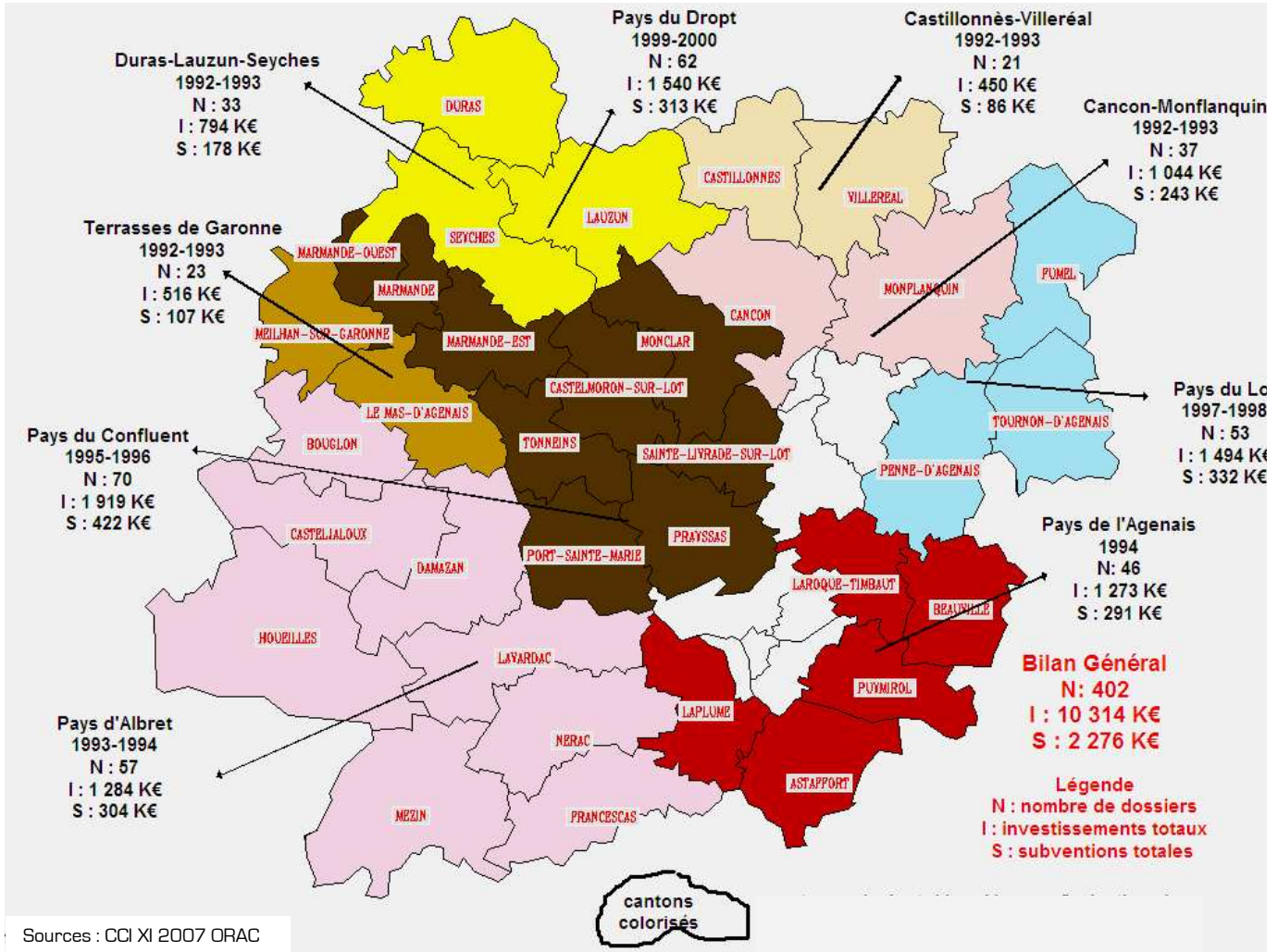
Fin du dispositif en décembre 2006, seule subsiste l'aide départementale au Tremplin Rural
En Lot-et-Garonne, 3 500 chefs d'entreprise ont plus de 50 ans et chercheront à transmettre leur entreprise dans les années à venir.
Il faut inciter les créateurs d'entreprises à investir dans la reprise d'entreprises existantes car bon nombre de ces entreprises ne seront pas transmises.
Une opération de type RELAI 47, centrée sur la reprise d'entreprise devrait compléter les opérations en faveur de la transmission.



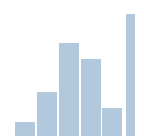
4
7
5
2
3
8
9
4
7
5
2
3
8
9
4
7
4
2
3
8
9
4
7
5
2
6
15
4



OPERATIONS DE RESTRUCTURATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (ORAC)



Sources : CCI XI 2007 ORAC



4
7
5
2
3
8
9
4
7
5
2
3
8
9
4
7
4
2
3
8
9
4
7
5
2
6
16
4



6 ■ Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC)

OCM-OTT

(Opérations Collectives de Modernisation - Opérations Territoriales de Transmission)

Objectifs

- ◆ Améliorer l'attractivité des entreprises artisanales, commerciales et de prestations de services dans les communes rurales et dans les petites villes (- 10 000 habitants)
- ◆ Aider les entreprises artisanales, commerciales et de prestations de services à préparer leur transmission

Moyens

- ◆ Elaboration des programmes territoriaux de développement des entreprises pour les contrats de Pays
- ◆ Mobilisation par l'Interconsulaire de Lot-et-Garonne d'enveloppes financières pour leur mise en œuvre
- ◆ Appui technique et financier pour la mise en œuvre d'un programme de développement ou de modernisation - mise aux normes avant transmission
- ◆ Réalisation d'études de faisabilité des projets d'investissement (EIDS : Expertises Individuelles de Développement Stratégique), montage et suivi des dossiers de demandes de subventions par les Conseillers de la CCI et de la CMA

Réalisations

De 1992 à 2000 : montage de 8 ORAC par la CCI et la CMA

402 entreprises aidées

10,3 millions d'euros investis

2,3 millions de subventions attribuées aux entreprises

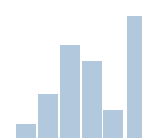
De 2001 à 2007 : réalisation de 3 études préalables aux opérations de développement du commerce, de l'artisanat et des services pour les Pays d'Albret, du Dropt et de l'Agenais

55 entreprises aidées [opérations non terminées]

Financement

Europe, Etat, Région et Département

La complexité de la procédure OCM - OTT (appels d'offres pour les études préalables et les EIDS) et la raréfaction des fonds européens a divisé par 6 les réalisations au cours des 7 dernières années par rapport à la période 1992-2000. Fin du dispositif en 2008



4

7

5

2

3

8

9

4

7

5

2

3

8

9

4

7

4

2

3

8

9

4

7

5

2

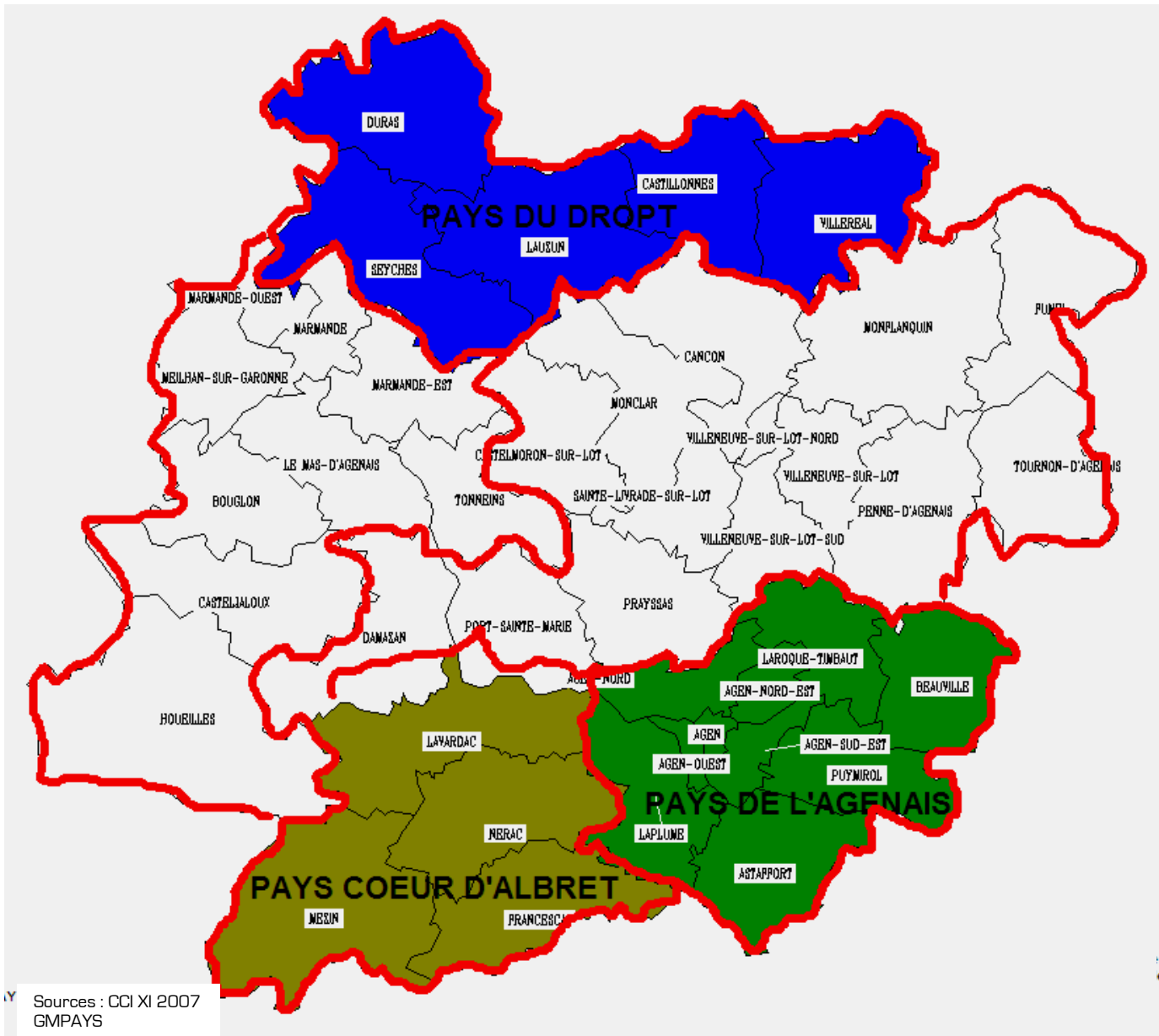
6

17

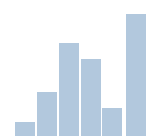
4



PAYS CONCERNES PAR LES OCM ET LES OTT



4
7
5
2
3
8
9
4
7
5
2
3
8
9
4
7
4
2
3
8
9
4
7
4
2
3
8
9
4
7
5
2
6
18
4





7 ■ Opérations de Transmission des Commerces et Services de proximité

(ATRAC, Relancer la transmission en Lot-et-Garonne, Plan régional d'appui à la transmission d'entreprises)

Objectifs

- ◆ Inciter les chefs d'entreprise à préparer la transmission de leur entreprise et leur donner accès aux conseils spécialisés en la matière
- ◆ Faciliter la mise en relation entre cédants et repreneurs

Moyens

- ◆ Remise, avec explications, du guide pratique de la transmission d'entreprises, notamment aux chefs d'entreprise de plus de 55 ans
- ◆ Réalisation de pré-diagnostic « transmission » par les Conseillers de la CCI et de la CMA : présentation de l'entreprise et analyse des forces et faiblesses pour apporter une meilleure connaissance de l'entreprise à céder
- ◆ Définition d'un plan d'actions afin de faciliter la cession de l'entreprise
- ◆ Proposition et gestion de la diffusion d'annonces d'entreprises à céder dans le bulletin d'opportunités d'affaires ACT Contact
- ◆ Facilitation de la mise en relation des cédants et des repreneurs et accompagnement de l'opération

Réalisation au cours des 3 dernières années

- ◆ 99 entretiens de sensibilisation des chefs d'entreprises âgés de plus de 55 ans
- ◆ 177 annonces ACT Contact
- ◆ 167 pré-diagnostic d'entreprise

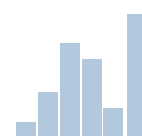
Financement

Europe, Etat, Région et Département

Selon une enquête réalisée en 2005 par l'association ACT Contact, 48 % des cédants ayant fait paraître une annonce ont transmis leur entreprise dans les 18 mois qui ont suivi.

Pour 89 % d'entre eux la volonté était d'assurer la continuité de l'activité.

On constate sur cette période (2004 - 2007) que l'âge moyen des cédants est de 51 ans.





52 cours Gambetta
BP 90279
47007 Agen Cedex

Agenais ■

52, cours Gambetta
BP 90279
47007 Agen Cedex
Tél : 05 53 77 10 37
Fax : 05 53 77 10 76

Marmandais ■

Résidence Guizières
35, rue Léopold Faye
47200 Marmande
Tél : 05 53 64 10 10
Fax : 05 53 64 35 76

Albret ■

Centre Haussmann
10, rue Aristide Briand
47600 Nérac
Tél : 05 53 65 92 06
Fax : 05 53 65 30 84

Villeneuvois ■

Marché Gare
Route de Tournon
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél : 05 53 49 66 66
Fax : 05 53 49 66 67

